

BIBLIOTHÈQUE VICTOR GÉLU

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La bibliothèque municipale est à votre service pour nourrir votre curiosité et votre culture, participer à vos loisirs tout en permettant de vous tenir informés. La consultation de documents sur place, entièrement gratuite, ne nécessite pas d'inscription. Les bibliothécaires sont à la disposition des lecteurs pour les assister et les conseiller dans leur recherche.



I/ CONDITIONS DE PRÊT

L'inscription à la bibliothèque est gratuite sur présentation de justificatif d'identité et de domicile. Les lecteurs de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal.

Dématérialisation :

Il ne sera plus délivré de carte de lecteur. L'inscription informatique ouvre un compte lecteur permettant d'emprunter :



8 documents pour une durée d'un mois

Chaque usager est responsable des emprunts effectués sur son compte. La date de retour est impérative. Dans le cas du non-respect de cette règle, les bibliothécaires pourront suspendre le prêt pour une durée provisoire ou définitive. Tout document perdu ou abîmé devra être remplacé à l'identique.

Certains documents ne peuvent pas être empruntés et doivent être consultés uniquement sur place. Ils font l'objet d'une signalisation particulière.



Le prêt de DVD, limité à 2 par compte lecteur, est gratuit pour une durée d'un mois. Pour les moins de 16 ans, la présence d'un adulte responsable est requise. Application de pénalités de retard : **0,30€ par jour de retard et par DVD.**

Rappel : la diffusion d'un DVD est soumise à la réglementation sur les droits d'auteur et ne peut s'exercer que dans le cadre restreint de la famille. Toute reproduction, émission publique sont strictement interdites. La bibliothèque décline toute responsabilité quant aux peines encourues par les utilisateurs ayant enfreint la loi.



II/ USAGE DES LOCAUX

La bibliothèque est un lieu de détente et de loisirs, mais aussi un lieu de recherche et de travail. Pour le bien-être de tous, les lecteurs sont priés de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Tout comportement inadéquat à la sérénité des lieux pourra faire l'objet d'une expulsion des lieux, temporaire ou définitive.

L'usage du téléphone portable, le fait de fumer ou de vapoter y sont interdits, tout comme celui de manger et de boire autrement que pour s'hydrater raisonnablement (sauf dans le cadre d'animations organisées par les bibliothécaires).

Les mineurs de moins 16 ans sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal



L'accès wifi est disponible pour tous, la navigation sur internet reste sous la totale responsabilité de l'utilisateur.

Dans le cadre du règlement général de la protection des données, les usagers disposent d'un droit de consultation et de rectification des seules informations qui ont servi à leurs inscriptions et qui sont détenues par la bibliothèque municipale.

Ces données seront effacées sur demande des usagers ayant indiqué qu'ils ne fréquenteront plus cet équipement.



NOS AMIS
LES BÊTES
NE SONT PAS
ADMIS DANS LA
BIBLIOTHÈQUE.

EXCEPTION FAITE
AUX CHIENS GUIDES
POUR LES MAL VOYANTS
ET NON VOYANTS

